

-----  
CABINET  
-----

Arrêté n° 16 403 /MSP-CAB. -

portant nomination du chef de département de la recherche et de la formation au  
programme national de lutte contre le paludisme

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992  
fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2009-402 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de la santé et  
de population ;

Vu le décret n°2018-268 du 2 juillet 2018 portant organisation du ministère de la santé et de la  
population ;

Vu le décret n°2019-231 du 13 août 2019 portant création, attributions et organisation du  
programme national de lutte contre le paludisme ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du  
Gouvernement.

**ARRETE :**

**Article premier :** Monsieur **YOUYOU Patrice**, Assistant sanitaire, est nommé chef de  
département de la recherche et de la formation au programme national de lutte contre le  
paludisme.

**Article 2 :** L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend  
effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré et publié au  
Journal officiel de la République du Congo, /-

Fait à Brazzaville, le 29 novembre 2023

  
Gilbert MOKOKI. -